

ÉTÉ 2020

Mérignac

6-12
ANS

GUIDE

Vacances 2020



Tous les ans, des enfants partent en vacances grâce aux séjours organisés par la Ville de Mérignac. Ces séjours, par la diversité de l'offre, la qualité des contenus pédagogiques et ludiques, offrent aux enfants des occasions d'épanouissement, de découvertes, de développement de l'autonomie et de vivre ensemble.

Nous sommes donc très heureux, de vous présenter le nouveau guide des séjours de l'été 2020.

**Nous vous souhaitons
d'excellentes vacances à
toutes et tous.**

LE MOURTIS (31 - Haute-Garonne)

1^{er} séjour : 8/12 ANS : 24 ENFANTS - 12 jours

DU LUNDI 6 AU VENDREDI 17 JUILLET 2020

2^e séjour : 6/9 ANS : 24 ENFANTS - 9 jours

DU JEUDI 20 AU VENDREDI 28 AOÛT 2020

Situation

Un lieu authentique en plein cœur des Pyrénées centrales. Située à 15 km de la frontière espagnole, à 35 km de Saint-Gaudens et à 125 km de Toulouse, la station de ski du Mourtis offre le cadre idéal pour un séjour à la montagne.



Hébergement

La structure dispose de 48 lits auxquels viennent s'ajouter les 16 lits de l'annexe. Les chambres sont composées de 2 à 5 lits et équipées d'un lavabo, douches et sanitaires.



Activités

Pour les 6/9 ANS

- Escalade.
- Randonnée.
- Parcours aventure.
- Visite d'une ferme pédagogique.

Pour les 8/12 ans

- Escalade.
- Randonnée.
- Nuit en refuge.
- Spéléologie.
- Parcours aventure.
- Randonnée aquatique.
(Test d'aisance aquatique ou équivalence
OBLIGATOIRE pour cette activité)

Transport

Le voyage se fait en car au départ de la Mairie.

VIEUX BOUCAU (40 - Landes)

Séjour : 6/12 ANS : 24 ENFANTS - 12 jours

DU LUNDI 6 AU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Situation

Le centre de vacances est situé à proximité immédiate du lac de Port d'Albret.

À 200 mètres du lac marin, moins de 500 mètres du centre du village, à 800 mètres de la plage de l'Océan, et à 300 mètres de la grande forêt de pins. Les nombreuses activités présentes sur Vieux-Boucau sont accessibles à pied, à vélo. Le parc offre des espaces diversifiés et étendus. De magnifiques arbres apportent une ombre appréciée.

Transport

Le voyage se fait en car au départ de la Mairie.

Hébergement

Un magnifique parc de 2 ha, ombragé et très bien situé ; Il est composé de :

- 36 chambres de 1 à 6 lits
- 4 salles d'activités et/ou de classe, dont une de 160 m²
- 1 salle de restauration
- 1 vaste préau, bien utile les (rares...) jours de pluie.

Les chambres sont équipées de lits simples ou superposés pour 1 à 6 personnes, de lavabos et de rangements individuels et collectifs. Sanitaires (W-C et douches).

Matériel : 1 vidéoprojecteur, sonorisation avec éclairages 'disco', table ping-pong, babyfoot, ...



Activités

Pour les **6/12 ANS**

- **Activités nautiques :** (*Test d'aisance aquatique OBLIGATOIRE ou équivalence.*)
Kayak - Surf - Parc aquatique.
- **Activités de plein air :**
Skateboard - Festival culture landaise.

NEUVIC (19 - Corrèze)

1^{er} séjour : 6/9 ANS : 24 ENFANTS - 8 jours

DU VENDREDI 10 AU VENDREDI 17 JUILLET 2020

2^e séjour : 8/12 ANS : 24 ENFANTS - 12 jours

DU LUNDI 17 AU VENDREDI 28 AOÛT 2020

Situation

Le centre est situé à Neuvic au cœur du Massif Central, à proximité des gorges de la Haute Dordogne, au sud-est de la Région Limousin, et au nord-est du département de la Corrèze et possède une situation privilégiée dans une nature préservée. Le Lac de la Triouzoune (410 hectares) à proximité en fait un lieu de villégiature idéal, labellisé « station verte de vacances », proposant de nombreux équipements et activités de proximité.



Hébergement

Implanté dans un coin de verdure dépaysant, le centre dispose de chambres de 3 à 6 lits spacieuses et confortables. Il dispose de nombreuses installations : salle de spectacle, gymnase et terrain multi-sports, de nombreuses salles d'activités et à proximité, une ferme pédagogique, et un plan d'eau...

Transport

Le voyage se fait en car au départ de la Mairie.

Activités

Pour les **6/9 ANS**

- Découverte de la faune et de la flore.
- Visite d'une ferme pédagogique.
- Baignade à proximité.

Pour les **8/12 ans**

- Vélo/VTT.
- Découverte de la faune et de la flore.
- Baignade à proximité.

MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION EN CENTRES DE VACANCES

— *Fiche de pré-inscription* — *disponible*

1 - sur www.merignac.com (espace grandir et étudier/centres de loisirs/séjours)

2 - pour les familles n'ayant pas internet, des ordinateurs sont à disposition au Guichet Unique

La pré-inscription ne vaut pas pour une inscription

— *Période des pré-inscriptions* —

Du lundi 23 mars au dimanche 5 avril 2020

Au-delà de la date limite, votre demande de pré-inscription ne sera pas prise en compte

- Traitement et commission entre le mardi 14 avril et le vendredi 17 avril 2020.
- Réponse favorable ou non par courrier à partir du lundi 27 avril 2020.
- Dossier administratif à remettre au service enfance-jeunesse entre le lundi 11 mai et le vendredi 22 mai 2020.

————— *En concertation avec votre enfant* —————

Nous vous conseillons vivement de cocher plusieurs choix de séjours en indiquant votre ordre de préférence, en veillant à respecter les tranches d'âges indiquées.

Les demandes sont examinées par une commission d'attribution qui statue en fonction des critères suivants :

- Équité filles/garçons
- Lieu de résidence
- Priorité aux enfants n'étant jamais partis sur une même thématique sur l'année en cours ou précédente.

La pré-inscription est acceptée pour les enfants non-mérignacais qui sont scolarisés dans un établissement de la ville. Dans ce cas le tarif extérieur sera appliqué.

INSCRIPTION DÉFINITIVE EN CENTRES DE VACANCES

À la clôture des pré-inscriptions

1) Une réponse vous sera adressée par mail, afin de vous indiquer l'acceptation ou non de votre pré-inscription.

2) Dans l'affirmative, il vous sera ensuite adressé par courrier postal le « dossier individuel » de votre enfant comportant :

- 1 fiche d'inscription, 1 fiche sanitaire de liaison recto/verso, 1 fiche trousseau que vous devrez remplir et remettre au service enfance-jeunesse avant la date qui vous sera indiquée sur le courrier ou lors de la réunion de présentation.

— Une fois le dossier — complet réceptionnel

L'inscription définitive de l'enfant aura lieu. Le service enfance-jeunesse conviera les familles et les enfants à une réunion **OBLIGATOIRE** de présentation du séjour en présence de représentants des équipes éducatives (réunions en juin).

ATTENTION !

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENVYÉ HORS DÉLAI NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE ET PAR CONSÉQUENT L'INSCRIPTION AU SEJOUR NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS EN SÉJOURS

Âge minimum ou maximum pour l'inscription

L'enfant ne peut s'inscrire que si l'âge révolu est atteint (date d'anniversaire au premier jour du séjour). L'âge maximum fixé ne peut être dépassé pendant le séjour (date d'anniversaire après le dernier jour du séjour).

Pièces à fournir à l'inscription définitive

- Fiche d'inscription.
- Fiche sanitaire de liaison.
- Copie des vaccinations.
- Certificat médical datant de moins de 3 mois attestant la non contre-indication à la pratique d'activités sportives.
- Copie de la police d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile couvrant tous les risques encourus.
- Test d'aisance aquatique ou équivalence (brevet de 25 mètres) obligatoire pour les séjours comportant des activités nautiques ou aquatiques.

Tarif et paiement

Le tarif des séjours est calculé en fonction de votre quotient familial.

Entre 0€ et 210€	T1	20,00 €
Entre 211€ et 390€	T2	21,00 €
Entre 391€ et 562€	T3	22,00 €
Entre 563€ et 665€	T4	24,00 €
Entre 666€ et 768€	T5	26,00 €
Entre 769€ et 938€	T6	28,00 €
Entre 939€ et 1175€	T7	31,50 €
Entre 1176€ et 1450€	T8	34,50 €
Entre 1451€ et 1750€	T9	37,00 €
Entre 1751€ et 2500€	T10	39,00 €
Supérieur à 2501€	T11	43,00 €
Extérieurs à Mérignac	ext	78,00 €

Il est donc nécessaire de l'avoir fait calculer au préalable auprès du guichet unique ou à défaut, l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

Les bons VACAF sont acceptés et viendront en déduction de votre participation.

Les parents reçoivent une facture après le séjour (courant août pour un séjour effectué en juillet et courant septembre pour un séjour effectué en août) que vous pourrez régler sur votre « espace famille ».

— Conditions de départ, d'arrivée et durant le séjour —

En cas d'absence au moment du départ pour cause de retard, les frais de transport pour rejoindre le centre de vacances sont à la charge des familles.

Aucun mineur ne peut rentrer chez lui non accompagné. Aussi, les enfants au retour des séjours ne peuvent être remis qu'à un représentant légal de l'enfant ou toute autre personne majeure signalée par le responsable légal par courrier manuscrit et signé. Une pièce d'identité sera demandée à cette personne.

Les activités de plein air ainsi que les programmes sont susceptibles de changer ou d'être modifiés et ce en raison des conditions climatiques ou en cas de force majeure.

— Informations aux familles pendant le séjour —

La ligne directe du responsable du centre de vacances est transmise aux familles avec un créneau horaire à respecter, (voir condition avec le directeur du séjour). Un lien internet est également disponible pour accéder à un « blog » « ondonedesnouvelles.com »

— Maladies, allergies alimentaires graves —

Il est très important de préciser sur la fiche sanitaire de liaison médicale les maladies, handicaps ou allergies alimentaires nécessitant une attention toute particulière de la part de l'équipe d'encadrement du séjour.

— Désistement et annulation —

Pour tout désistement ou annulation qui arriverait après la réception du dossier complet d'inscription, celui-ci sera pris en compte uniquement sous justificatif médical ou familiale grave.

Couverture maladie universelle

Les familles bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) devront remettre impérativement avant le départ une attestation de la Sécurité Sociale. Sans ce document, le règlement des frais médicaux sera à la charge des familles. Certains praticiens n'acceptant pas la C.M.U., les frais seront dans ce cas avancés aux familles. Ceux-ci devront être remboursés à réception de la facture de la mairie.

— Assurance —

La Ville de Mérignac a souscrit un contrat d'assurance qui prend en charge les risques encourus lorsque la responsabilité civile de la Ville est engagée. Les actes de vandalisme, vol d'espèces, le vol qualifié, la perte ou la détérioration des vêtements ou d'objets, tels que portables, bijoux, ne sont pas couverts. La responsabilité civile des parents est engagée lorsque l'enfant est à l'origine d'un accident ou d'un acte de vandalisme. Nous informons les responsables légaux des mineurs de l'obligation à souscrire un contrat d'assurance (individuelle accident).

— Trousseau —

Une identification mentionnant le nom de l'enfant facilitera l'identité des vêtements. Les accessoires de valeur (portable, console, bijoux) sont à proscrire. L'équipe d'animation ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol.

— Frais médicaux —

Les frais sont avancés par l'équipe d'animation pendant le séjour. Au retour, un relevé correspondant au montant engagé est donné à la famille. À la réception de votre règlement, les feuilles de soins vous sont adressées. En cas de rapatriement pour raisons médicales ou circonstances exceptionnelles dûment justifiées (problème familial grave), le prorata du séjour non effectué sera remboursé aux familles.

— Attestations de séjour —

Des attestations de séjour pour les employeurs ou comités d'entreprises peuvent être délivrées par le service enfance-jeunesse, sur la demande des familles uniquement au retour du ou des enfants. Le séjour devra être réglé dans son intégralité.

— Photographies —

Durant les centres de vacances, les équipes d'animation, peuvent être amenés à prendre des photos ou films de vos enfants afin de réaliser des supports de communication (exposition photos après le séjour, illustration du journal municipal, ou plaquettes des séjours...). À cet effet, il sera demandé au représentant légal de l'enfant d'autoriser à photographeur ou filmer son enfant sur son lieu de vacances (à renseigner sur la fiche d'inscription). Il est précisé qu'aucune contrepartie financière ne pourra être allouée en cas de publication.

LES VACANCES ARTISTIQUES

STAGE
À LA SEMAINE
SANS NUITÉE

7/12 ANS : 24 ENFANTS - 5 jours
DU LUNDI 10 AU SAMEDI 15 AOÛT 2020

Déroulement de la semaine

Ce stage propose aux enfants de découvrir, aux côtés d'une compagnie professionnelle, différentes disciplines artistiques et de participer à la création d'un spectacle présenté lors du festival Les Escales d'Été.

Durant cette semaine conviviale, les enfants prendront part, aux côtés des artistes du Petit Théâtre de Pain, à la découverte de différentes activités : jeux théâtraux, percussions corporelle, écriture de chansons et scénographie du spectacle.

L'objectif est de découvrir les arts de la scène en devenant acteurs du spectacle, permettre l'expression de chaque enfant, créer du lien entre tous pour permettre la cohésion et l'esprit de groupe et enfin partager des moments de rire et terminer la semaine avec des souvenirs plein la tête.

À l'issue de la semaine, les enfants prendront part à une partie du spectacle de la troupe, le samedi 15 août au Parc de Bourran, pour la soirée de clôture du festival les Escales d'Été*.

**Les Escales d'Été : festival de spectacles gratuits et en plein air organisé sur juillet et août par la direction de la culture de la Ville de Mérignac.*



Informations pratiques

DATES : du lundi 10 août au samedi 15 août 2020.

LIEU : école du parc (4, rue Goya à Mérignac).

CONDITIONS D'ACCUEIL : stage sans hébergement de 9h à 17h, accueil de 7h à 9h et 17h à 19h au centre de loisirs du Parc.

- Ce stage nécessite un engagement des enfants sur toute la période, du lundi 10 août au samedi 15 août (le spectacle se déroulera en soirée) et fera l'objet d'une réunion d'information auprès des parents et des enfants en présence de l'équipe d'animateurs et des artistes.

- Pré-inscription en ligne du lundi 23 mars au dimanche 5 avril 2020 sur www.merignac.com (espace grandir et étudier/centres de loisirs/séjours). Pour les familles n'ayant pas internet, des ordinateurs sont à disposition au guichet unique.

Tarif

Le tarif à la journée est calculé en fonction de votre quotient familial.

		Accueil			Journée 9h/17h
		Matin 7h/9h	Soir 17h/19h	Journée (matin + soir)	
Entre 0€ et 210€	T1	0,30 €	0.45 €	0.60 €	2.35 €
Entre 211€ et 390€	T2	0,35 €	0.53 €	0.70 €	2.60 €
Entre 391€ et 562€	T3	0,40 €	0.60 €	0.80 €	2.95 €
Entre 563€ et 665€	T4	0,60 €	0.90 €	1.20 €	3.65 €
Entre 666€ et 768€	T5	0,78 €	1.17 €	1.55 €	4.25 €
Entre 769€ et 938€	T6	1,00 €	1.50 €	2.00 €	5.00 €
Entre 939€ et 1175€	T7	1,30 €	1.96 €	2.60 €	6.05 €
Entre 1176€ et 1450€	T8	1,63 €	2.45 €	3.25 €	7.20 €
Entre 1451€ et 1750€	T9	1,90 €	2.86 €	3.80 €	8.30 €
Entre 1751€ et 2500€	T10	2,13 €	3.20 €	4.25 €	9.30 €
Supérieur à 2501€	T11	2,30 €	3.46 €	4.60 €	11.55 €
Extérieurs à Mérignac	ext	3,34 €	4.46 €	6.50 €	12.00 €



ESPACE PRÉ-ADOS

CM2/5^e

DU LUNDI 6 AU VENDREDI 31 JUILLET 2020

Le service enfance-jeunesse propose au mois de juillet une structure d'animation dédiée aux jeunes du CM2 à la 5^e. L'accueil se fera à « 1, 2, 3 copains ». Cette structure permettra aux jeunes de participer à des activités adaptées à leur âge.

Le planning d'animation sera proposé prochainement. Des activités pleine nature et respectueuses de l'environnement seront privilégiées. Des sorties et des animations culturelles et sportives seront mises en place. Les jeunes pourront bien évidemment faire des propositions d'activités ou de sorties.

L'équipe pédagogique aura une attention particulière au bien être des jeunes. Des séances autour de la relaxation et du bien-être pourront être proposées ainsi que des sorties détente (Les Antilles de Jonzac, plage, forêt, ...).

Un mini-séjour (2/3 nuits) pourra également être mis en place avec les jeunes.

Informations pratiques

DATES : du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020.

CONDITIONS D'ACCUEIL : de 9h à 17h, sans hébergement. Accueil de 7h à 9h et de 17h à 19h possible sur le centre de loisirs du Parc.

- Cet « espace pré-ados » nécessite une réservation obligatoire par le biais de l'espace famille, à partir du lundi 23 mars 2020.

Pour des informations complémentaires, merci de vous rapprocher du responsable du secteur jeunesse

**Jean-Michel COLOMBAIN au 06 73 79 93 22 ou
par mail jm.colombain@merignac.com**

Tarif

Le tarif à la journée est calculé en fonction de votre quotient familial.

		Accueil			Journée 9h/17h
		Matin 7h/9h	Soir 17h/19h	Journée (matin + soir)	
Entre 0€ et 210€	T1	0.30 €	0.45 €	0.60 €	2.35 €
Entre 211€ et 390€	T2	0.35 €	0.53 €	0.70 €	2.60 €
Entre 391€ et 562€	T3	0.40 €	0.60 €	0.80 €	2.95 €
Entre 563€ et 665€	T4	0.60 €	0.90 €	1.20 €	3.65 €
Entre 666€ et 768€	T5	0.78 €	1.17 €	1.55 €	4.25 €
Entre 769€ et 938€	T6	1.00 €	1.50 €	2.00 €	5.00 €
Entre 939€ et 1175€	T7	1.30 €	1.96 €	2.60 €	6.05 €
Entre 1176€ et 1450€	T8	1.63 €	2.45 €	3.25 €	7.20 €
Entre 1451€ et 1750€	T9	1.90 €	2.86 €	3.80 €	8.30 €
Entre 1751€ et 2500€	T10	2.13 €	3.20 €	4.25 €	9.30 €
Supérieur à 2501€	T11	2.30 €	3.46 €	4.60 €	11.55 €
Extérieurs à Mérignac	ext	3.34 €	4.46 €	6.50 €	12.00 €



**DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE
ET DE LA FAMILLE**

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Tél. : 05 56 55 66 40

Bénédicte TOGNINI
responsable enfance-jeunesse
06 88 94 91 07

Christelle SERGENT
responsable secteur enfance
06 22 22 71 94

Secrétariat :

Annie RUIZ-DUBOURDIEU
centres.loisirs@merignac.com

